

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 | 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :  
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

<b>1</b>		<b>NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION</b>		<b>MÉTREUR - DESSINATEUR</b>	
Nature de l'activité (1)		12 Adhérents		Code activité pour les praticiens médicaux	
N° SIRET		si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS	
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK		d'après les règles «créances-dettes» AL	
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		Non assujetti à la TVA AT	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion AN	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA			
<b>2</b>					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	66 203	100,02 %
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②	AB		
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés _____) ③	AC	12	0,02 %
	4	Montant net des recettes	AD	66 191	100,00 %
	5	Produits financiers ④	AE	2	
	6	Gains divers ⑤	AF	124	0,19 %
	7	<b>TOTAL (lignes 4 à 6)</b>	AG	66 317	100,19 %
<b>3</b>					
D É P E N S E S	8	Achats ⑥	BA	411	0,62 %
	9	Frais de personnel {	BB	2 654	4,01 %
	10		BC	2 234	3,38 %
	11	Impôts et taxes ⑧ {	BD		
	12		JY	377	0,57 %
	13		BS	1 120	1,69 %
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible	BV	1 734	2,62 %
	15	Loyer et charges locatives	BF	1 210	1,83 %
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨	BG	372	0,56 %
	17	Entretien et réparations	BH	613	0,93 %
	18	Personnel intérimaire		7	0,01 %
	19	Petit outillage ⑩		233	0,35 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		96	0,15 %
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪	BJ	1 326	2,00 %
	22	Primes d'assurances		2 313	3,49 %
23	Frais de véhicules ⑫	BK	4 577	6,91 %	
24	Autres frais de déplacements (voyages...)		1 502	2,27 %	
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 7 710 dont facultatives BU 991	BM	781	1,18 %	
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 272	1,92 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				
28	Frais d'actes et de contentieux		98	0,15 %	
29	Cotisations syndicales et professionnelles	BN	704	1,06 %	
30	Autres frais divers de gestion				
31	Frais financiers ⑭	BN	82	0,12 %	
32	Pertes diverses ⑮	BP	75	0,11 %	
33	<b>TOTAL (lignes 8 à 32)</b>	BR	32 494	49,09 %	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

### COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

MÉTREUR - DESSINATEUR

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

12 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....				CA	33 822	51,10 %
	35	Plus-values à court terme <sup>16</sup> .....				CB	25	0,04 %	
	36	Divers à réintégrer <sup>17</sup> .....				CC	278	0,42 %	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens <sup>18</sup> .....				CD			
	38	<b>TOTAL</b> (lignes 34 à 37) .....				CE	34 126	51,56 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7) .....				CF			
	40	Frais d'établissement <sup>19</sup> .....				CG			
	41	Dotation aux amortissements <sup>20</sup> .....				CH	1 160	1,75 %	
	42	Moins-values à court terme .....				CK	21	0,03 %	
	43	Divers à déduire	21	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX	
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT		
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
44	Déficits Sté civile de moyens <sup>18</sup> .....				CM				
45	<b>TOTAL</b> (lignes 39 à 44) .....				CN	1 280	1,93 %		
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....				CP	32 845	49,62 %		
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38) .....				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	13 100		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	1 246		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ			
6	Contribution économique territoriale <sup>23</sup>		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU			
7	<b>Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) <sup>B</sup> et <sup>12</sup></b> (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			12 605			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
<b>Total A</b> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; <b>Total B</b> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							<b>A</b>		<b>B</b>